

International Folk Music Council

26 Warwick Road, London, S.W.5.

Telephone : FREmantle 7976

President :

Dr. R. Vaughan Williams, O.M. (United Kingdom).

Vice-Presidents :

Prof. Dr. A. E. Cherbuliez de Sprecher (Switzerland).

Mr. P. Lorenzen (Denmark).

Dr. A. Marinus (Belgium).

Executive Board :

Senhor Renato Almeida (Brazil).

M. Natko Devcic (Yugoslavia).

Dr. Duncan Emrich (United States of America).

Mr. Douglas Kennedy (United Kingdom).

Professor Jaap Kunst (Netherlands).

Professor Laszlo Lajtha (Hungary).

Mlle C. Marcel-Dubois (France).

Prof. Dr. Solon Michaelides (Cyprus).

Mr. Petro Petridis (Greece).

Dr. O. M. Sandvik (Norway).

Professor Artur Santos (Portugal).

Professor A. Adnan Saygun (Turkey).

Dr. K. P. Wachsmann (E. Africa).

Miss Louise Witzig (Switzerland).

Hon Treasurer.

Mr. W. S. Gwynn Williams
(United Kingdom).

Hon Secretary.

Miss Maud Karpeles
(United Kingdom).

THE INTERNATIONAL FOLK MUSIC COUNCIL was formed in London in September 1947 at a Conference in which representatives from twenty-eight countries participated. The first meeting of its General Conference was held in Basle, Switzerland, in September 1948, at the invitation of the *Société suisse des traditions populaires* and the *Fédération des costumes suisses*.

The Council, as its name implies, is concerned with folk song, folk dance and other forms of folk music.

Its objects are :

- (1) To assist in the preservation, dissemination and practice of the folk music of all countries.
- (2) To further the comparative study of folk music.
- (3) To promote understanding and friendship between nations through the common interest of folk music.

Its activities include the organisation of International Festivals and Conferences ; the publication of an annual Journal and supplementary Bulletins ; the preparation of a Manual for Collectors and an International Directory of folk music organisations ; and the provision of a Bureau of Information. Commissions are being set up for the comparative study of folk music on a regional basis, and arrangements are in progress for a Festival to be held in Italy in September 1949 at the invitation of *Ente Nazionale Assistenza Lavoratori*, and a Conference in Montreal in August 1950 by invitation of the University of Montreal.

The Council works in co-operation with the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Unesco) and with the International Commission on Folk Arts and Folk Lore (CIAP). Its headquarters is in London, but its composition is international. It is governed by a General Conference, consisting of delegates and correspondents from some thirty-five countries, which appoints an Executive Board to act on its behalf.

The Council cannot carry out its programme without financial support, and it therefore appeals for donations and subscriptions to all who are in sympathy with its objects.

Contributors paying a minimum annual subscription of one pound (£1) sterling, or its equivalent, will be registered as Subscribers. They will be entitled to attend Festivals and Conferences organised by the Council and to receive a free copy of the Journal and supplementary bulletins.

The Council will endeavour to give further privileges to its Subscribers as its work develops. It hopes that for the present they will be content to accept a small return for their contributions in the knowledge that they are helping to lay the foundations of a world-wide organisation which seeks to realise through folk music a unity that proceeds from diversity.

Subscriptions and donations should be sent with the attached form to :

The Hon. Treasurer,
International Folk Music Council,
26 Warwick Road,
London, S.W.5.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE POPULAIRE a été fondé à Londres au mois de septembre 1947 au cours d'une conférence à laquelle étaient représentés vingt-huit pays différents. Il a tenu sa première Assemblée Générale à Bâle, Suisse, en septembre 1948, à l'invitation de la Société suisse des traditions populaires et de la Fédération des Costumes Suisses.

Comme son nom l'indique, le Conseil s'occupe du chant populaire, de la danse populaire et des autres formes de musique populaire.

Il a pour buts :

- 1^o *D'aider à la préservation, à la diffusion et à la pratique de la musique populaire de tous pays;*
- 2^o *D'encourager l'étude comparative de la musique populaire ;*
- 3^o *De développer la compréhension et l'amitié entre les nations par l'intérêt commun porté à la musique populaire.*

Ses activités comportent l'organisation de festivals et d'assemblées internationales ; la publication d'un bulletin annuel et de ses suppléments ; l'établissement d'un manuel pour les personnes qui désirent recueillir des manifestations de musique populaire et d'un annuaire international des organisations de musique populaire ; la création d'un bureau d'information. Des commissions sont en cours de formation pour l'étude comparative de la musique populaire sur une base régionale. Des dispositions sont en train d'être prises pour l'organisation d'un Festival, qui aura lieu en Italie en septembre 1949, à l'invitation de l'Ente Nazionale Assistenza Lavoratori, et pour celle d'une Assemblée qui se tiendra à Montréal en août 1950, à l'invitation de l'Université de Montréal.

[P.T.O.]

To the Hon. Treasurer,
International Folk Music Council,
26, Warwick Road,
London, S.W.5.

I enclose a contribution of

Veillez trouver ci-jointe la somme de

as an annual subscription of

représentant une cotisation annuelle de

(minimum subscription £1)

(cotisation minimum : £1)

a donation of

un don de

*Name and title :

**Signature et titre* :

*Address :

**Adresse* :

Date :

*Please write in block letters.

**Prière d'écrire le nom et l'adresse en majuscules d'imprimerie.*

Le Conseil travail de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et avec la Commission Internationale des Arts et Traditions Populaires (CIAP). Son siège est à Londres, mais sa composition est internationale. Il est dirigé par une Assemblée Générale, formée de délégués et de correspondants de quelque trente-cinq pays, laquelle assemblée charge un Comité Exécutif d'agir en son nom.

Le Conseil ne peut exécuter son programme sans ressources financières appropriées. Il invite donc tous ceux qui s'intéressent à son oeuvre à lui adresser leurs dons et leurs cotisations.

Les personnes versant une cotisation annuelle minimum d'une livre sterling (£1), ou son équivalent, seront inscrites comme abonnés. Les abonnés pourront assister aux Festivals et Assemblées organisées par le Conseil, et ils recevront un exemplaire gratuit du Bulletin et de ses suppléments.

Le Conseil s'efforcera de fournir de nouveaux avantages à ses abonnés à mesure que son oeuvre prendra de l'ampleur. Il espère que, pour le moment, ceux-ci voudront bien se contenter du peu qu'ils recevront en échange de leurs cotisations, sachant qu'ils contribuent par là à jeter les bases d'une organisation mondiale qui cherche à réaliser, par l'intermédiaire de la musique populaire, cette unité qui découle de la diversité.

Veillez adresser les cotisations et les dons, en y joignant le formulaire ci-contre, à :

*The Hon. Treasurer,
International Folk Music Council,
26 Warwick Road,
London, S.W.5,
Grande-Bretagne.*